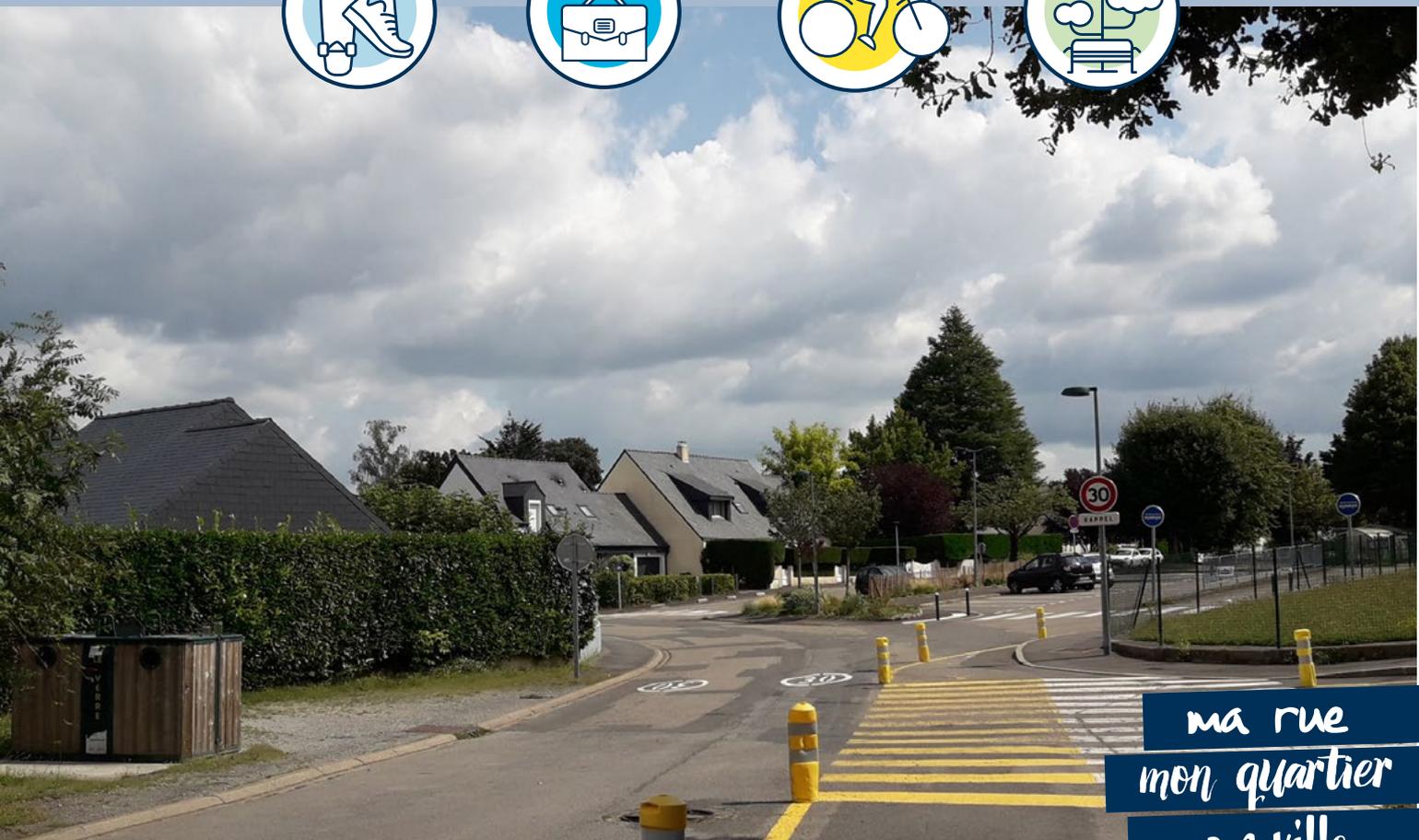


Quartier scolaire Abords de l'école Blanchetière

Aménagements

LETTRE
D'INFO
N°1

Demain, un quartier apaisé et favorable
aux déplacements actifs, à pied et à vélo,
rues Blanchetière, Nallière et Château d'eau



ma rue
mon quartier
ma ville

L'ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE AU CŒUR DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Depuis septembre 2019, plusieurs démarches, réflexions et tests ont été menés sur le quartier de l'école de la Blanchetière, à La Chapelle-sur-Erdre. Inscrit au programme des investissements 2022/2023, le projet entre à présent dans sa phase opérationnelle d'aménagement.

Découvrez ici les bilans et conclusions issus de l'étude d'écomobilité scolaire, de l'étude technique et des aménagements-tests, ainsi que les perspectives à étudier pour ce nouvel aménagement et l'avenir du quartier de la Blanchetière.



LE CALENDRIER DU PROJET



Le dispositif d'écomobilité scolaire, un outil métropolitain au service des communes pour les déplacements des écoliers et de leur famille

Déployé par Nantes Métropole et les communes de l'agglomération dans 47 écoles, au 31 décembre 2020, le dispositif d'écomobilité scolaire est inscrit dans le Plan de Déplacement Urbain et dans le Plan Vélo de l'agglomération. Son objectif ? Créer les conditions favorables aux mobilités actives (vélo et marche à pied) pour se rendre à l'école.

Développer la venue à pied et à vélo à l'école permet de se maintenir en bonne santé physique et mentale en diminuant la pollution aux abords des écoles et en contribuant aux 30 minutes d'activités physiques quotidiennes recommandées par les médecins. Elle renforce l'autonomie et le sentiment de sécurité des écoliers en sécurisant leurs parcours.



Rue Blanchetière



“ Faire évoluer collectivement nos modes de déplacement est un des enjeux importants du moment. Moins de véhicules motorisés individuels, c’est moins de bruit, moins de pollution, moins d’insécurité et aussi moins d’émissions de gaz à effet de serre et donc un impact sur le dérèglement climatique diminué. Les modes doux facilitent aussi les rencontres.

Changer nos habitudes n’est pas simple. C’est donc particulièrement important que les enfants expérimentent très tôt des déplacements à pied ou à vélo, dans leur vie quotidienne et donc pour leur trajet vers leur école.

Pour se déplacer avec ses enfants à pied ou à vélo ou les laisser se déplacer seuls, il est fondamental de se sentir en sécurité et donc que la place des piétons et des vélos soit garantie dans l’espace public. C’est bien l’objectif du projet d’aménagement dans le quartier de la Blanchetière. »

Katell ANDROMAQUE, première adjointe au Maire de La Chapelle-sur-Erdre, adjointe à la transition écologique, à la démocratie et aux mobilités.

QU'EST-CE QUE L'ÉCO-MOBIL

LES ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE



3 enfants sur 4 concernés par un air pollué

(Réseau actions climat et Unicef France)

+ de 12% des cas d'asthme chez les enfants entre 2005 et 2012

(source santé publique France)



La pollution de l'air est responsable de **47 000 décès prématurés** chaque année



Le trafic routier est responsable de **63%** des émissions

de dioxyde d'azote et de **18%** des particules fines (50% à Paris)



Une **activité physique** bénéfique à la santé

LES OBJECTIFS : SÉCURISER ET APAISER LES ABORDS DES ÉCOLES



Limiter les risques d'accidents

entre les différents acteurs se rendant

à l'école le matin (élèves, parents, enseignants)

Partager l'espace public



Diminuer la tension autour de l'école

Sensibiliser et informer



par des animations pédagogiques sur les pratiques des **modes actifs** sont proposés

aux communes par Nantes Métropole et ses partenaires

ITÉ SCOLAIRE ?

4 BONNES RAISONS DE VENIR À L'ÉCOLE, À PIED OU À VÉLO.



Pour favoriser une ville apaisée et conviviale :

Se déplacer autrement qu'en voiture permet de profiter différemment de la ville : les enfants et leurs parents redécouvrent leur quartier. C'est aussi plus de convivialité et un moyen de connaître d'autres parents, ses voisins ...



Pour une ville durable :

Moins de voitures dans les rues diminue le bruit, la pollution et améliore le cadre de vie.



Pour les bienfaits de l'exercice physique :

La marche et le vélo sont des activités physiques qui profitent aussi bien aux enfants qu'aux accompagnateurs. L'organisation Mondiale de la Santé recommande de pratiquer 30min d'activité physique modérée par jour. Pensez-y !



Pour appréhender la sécurité routière :

Moins de voitures devant l'école, c'est plus de sécurité pour tous. Aller tous les jours à l'école, à pied ou à vélo permet également aux enfants d'acquérir l'autonomie et le comportement adapté à avoir dans la rue : respecter les sens de circulation, apprendre à traverser ...

Pour en savoir plus sur l'éco-mobilité scolaire : visionner cette vidéo !

Nantes Inspirante #6 - A l'école en mode actif! du 30 août 2021 https://youtu.be/6e6_r62RGTE



SEPTEMBRE 2019 - JANVIER 2020

UN DIAGNOSTIC D'USAGES

POUR NOURRIR LE PROJET

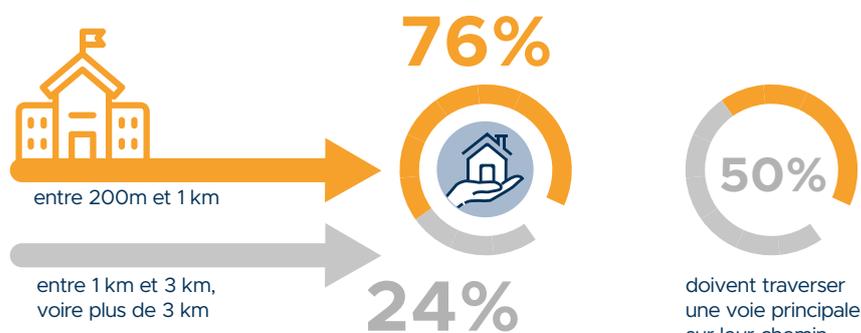
Portée par la mobilisation des représentants de parents d'élèves élus et des équipes pédagogiques sur le sujet de l'écomobilité scolaire, accompagnée par le bureau d'études Transway, l'école de la Blanchetière a pu réaliser un diagnostic d'usages auprès des parents d'élèves.

Cette enquête a donc été menée pour connaître les pratiques de déplacements des familles. Sur les 127 familles des 222 élèves, le questionnaire a permis de réunir 44 réponses.

Une enquête d'écomobilité, des résultats parlants et utiles

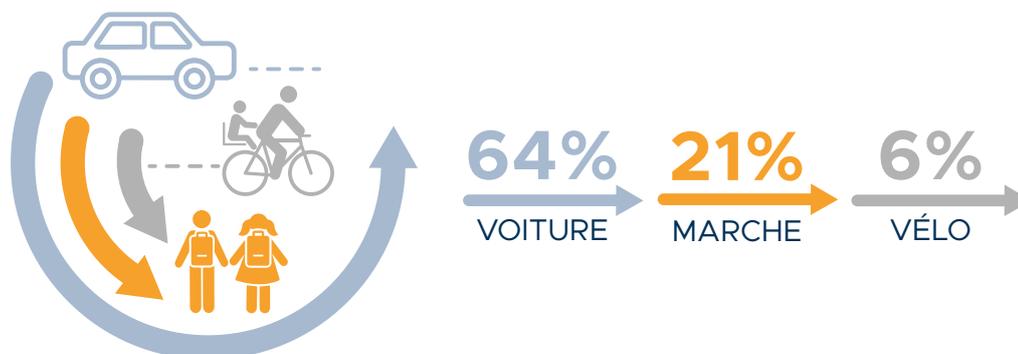
L'enquête révèle que les familles habitent, en majorité, à moins d'1 km de l'école.

- 76 % sont domiciliées à moins d'1 km de l'école, et plus particulièrement dans un rayon de 200 à 500 mètres ;
- les familles du quart restant habitent à plus d'1 km de l'école, voire à plus de 3 km de l'école ;
- plus de 50 % des enfants doivent traverser une voie principale (de type boulevard) sur le chemin de l'école.



Les 44 réponses de parents à l'enquête d'usages révèlent :

- un usage dominant de la voiture pour aller à l'école, avec 64 % de part modale ;
- un usage de la marche de 21 % de part modale
- un usage du vélo peu développé, avec seulement 6 % de part modale.



- un parcours école-travail pour 66 % des parents, qui après la dépose des enfants à l'école poursuivent leur trajet jusqu'à leur lieu de travail (59 % des automobilistes et 7 % des piétons).

UN DIAGNOSTIC RÉVÉLATEUR D'UNE RÉPARTITION CONFLICTUELLE DES USAGES...

Un diagnostic technique a permis d'évaluer les conditions de circulation et de stationnement, pour tous les usagers et modes de déplacement, aux abords de l'école.

Ce que ce diagnostic nous révèle :

- Des déplacements vélos et piétons qui ne sont pas sécurisés rue de la Blanchetière pour plusieurs raisons : trottoirs trop étroits, revêtements dégradés, traversées piétonnes non sécurisées, cheminement difficile depuis l'arrêt de bus ;
- C'est un quartier résidentiel avec des cheminements piétons et cyclables existant ouverts à tous. Les voies sont essentiellement privées. Leur utilisation pour la desserte de l'école peut provoquer des conflits d'usages.
- Le stationnement pose question de façon récurrente sur les rues Blanchetière et Théophile Gautier ;
- La cohabitation entre le car scolaire, l'espace d'attente des parents et le stationnement vélo est complexe et insécurisante.

Au terme du diagnostic d'écomobilité, 3 grandes préconisations d'évolution pour le quartier scolaire de la Blanchetière :

- 1 - Assurer la sécurité et le confort des trajets piétons
- 2 - Permettre l'accès sécurisé aux vélos
- 3 - Disposer d'un espace d'accueil agréable à l'entrée de l'école



Écluse rue de la Nallière

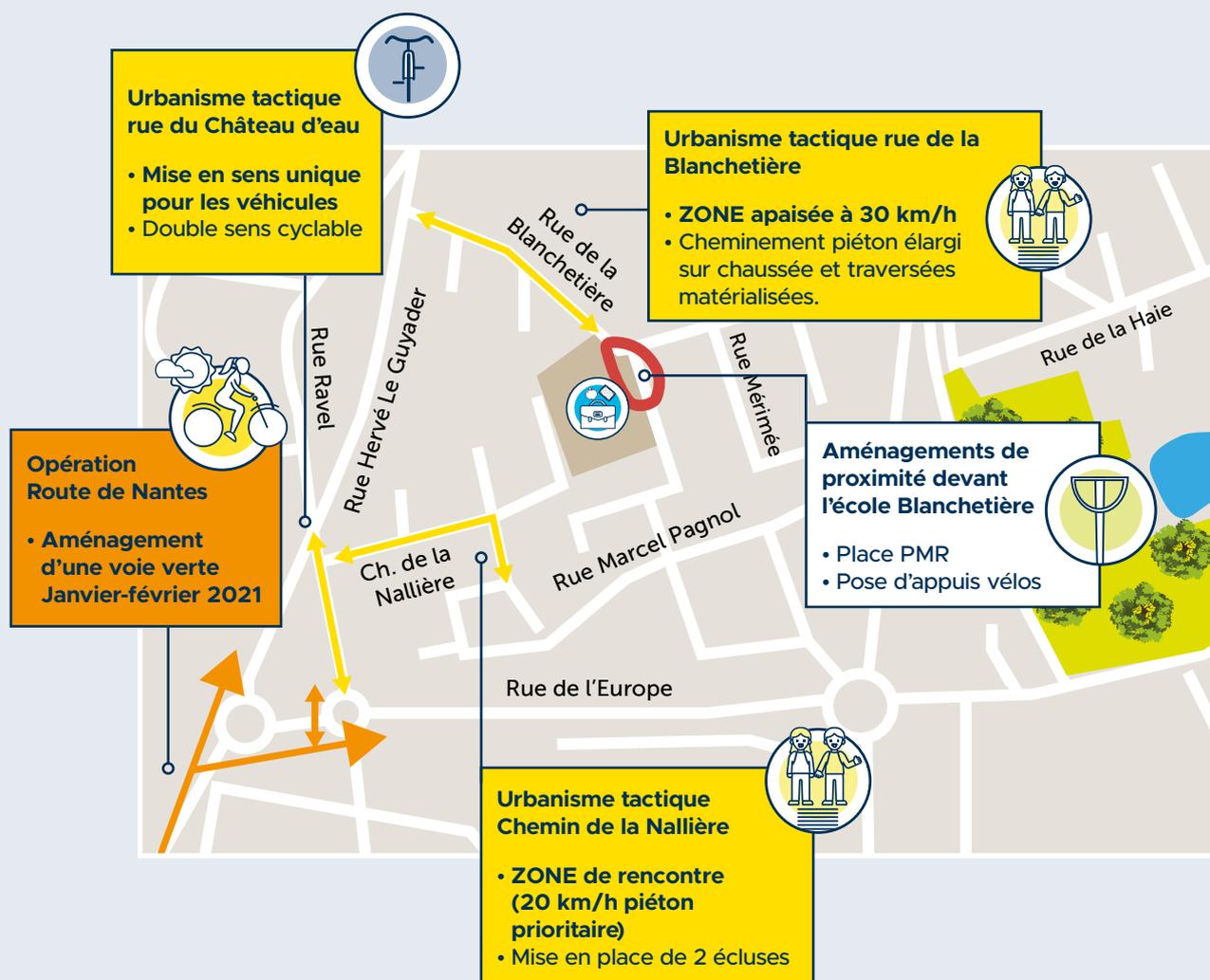
DÉCOUVREZ LES AMÉNAGEMENTS PRÉCONISÉS PAR TRANSWAY DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHÉ ÉCOMOBILITÉ



L'URBANISME TACTIQUE, UNE DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE TESTÉE PAR LES USAGERS

La période de confinement du printemps 2020 a profondément modifié nos modes de vie : mise en place des gestes barrières, baisse des déplacements, dont ceux des véhicules motorisés... Nantes Métropole a saisi cette opportunité inédite pour encourager les déplacements quotidiens à pied ou à vélo, en portant une démarche d'expérimentation appelée "Urbanisme Tactique".

La démarche consiste à tester de nouveaux aménagements, donnant plus de place et de sécurité aux piétons et aux vélos. La ville de La Chapelle-sur-Erdre a choisi de déployer ce dispositif-test sur plusieurs quartiers, dont celui de l'école de la Blanchetière : rue du Château d'eau, rue de la Blanchetière et chemin de la Nallière. Les aménagements-tests ont ainsi été mis en place et en usage dès janvier 2021.





Vous les avez identifiés et testés depuis leur installation en décembre et janvier 2021 : les aménagements TESTS avec marquages et balises jaunes.

Un dispositif d'urbanisme tactique évalué en juin 2021

Pour évaluer la pertinence de ces aménagements-tests, en juin 2021, un questionnaire a été distribué aux résidents du secteur et aux élèves du groupe scolaire. Pour permettre les contributions de toutes et tous, le questionnaire était également disponible en ligne sur le site de la ville de la Chapelle-sur-Erdre.

L'OBJECTIF des aménagements d'urbanisme tactique

Faire évaluer chaque aménagement par les usagers. L'aménagement était-il clair et bien identifié ? Était-il pertinent, notamment vis-à-vis du groupe scolaire ? Quels effets a-t-il eu sur la sécurité des différents modes de déplacement ? Et sur les relations entre les différents types d'usagers ?

3 MOIS D'ÉVALUATION ET 1 BILAN QUI FAIT PARLER TOUS LES USAGERS



161 réponses

ont été reçues et analysées en juillet 2021

85 % des personnes habitent la Chapelle-sur-Erdre

47 % des personnes résident dans le quartier

38 % des répondants sont des usagers de l'école

La part des mobilités exprimées dans les réponses :

UN USAGE MAJORITAIRE DE LA 

61% 

sur Blanchetière

77% 

sur Château d'eau

UN ACCÈS PAR LA RUE DE LA BLANCHETIÈRE 

17% 

20% 

UN CHEMIN DE LA NALLIÈRE, AXE APAISÉ 

la marche à pied représente des déplacements

30% 

ON VOUS A POSÉ LA QUESTION, VOUS AVEZ DONNÉ VOTRE AVIS

Les résultats de l'aménagement-test rue du Château d'eau

Pour près de 60 % des usagers, la répartition des usagers sur la voie est bien identifiée.

Mais pour 38 % des automobilistes l'aménagement est jugé dangereux.

Environ 55 % des répondants pensent que le sens unique de circulation devrait être inversé.

45 % pensent qu'il doit être conservé.

Pour les usagers des modes doux, l'aménagement améliore la sécurité des cyclistes pour 68 % et la sécurité des automobilistes pour 67 %.

64 % des usagers des modes doux se sont prononcés pour conserver cet aménagement sous réserve d'y apporter quelques modifications.



Rue du Château d'eau entre Le Guyader et le giratoire Bijchawa : mise en place d'un sens unique, après l'accès au chemin de la Nallière, avec matérialisation des bandes cyclables dans les 2 sens.

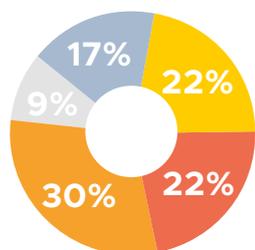
Les conclusions et perspectives post-test :

Sur la portion de la rue du Château d'eau en sens unique, l'enjeu principal est la hiérarchisation des modes de déplacement. Sur cet axe, deux types d'usagers aux visions opposées se confrontent. On note beaucoup de commentaires sur le carrefour à feux au nord de la rue.

Les études futures devront intégrer l'intersection avec la rue Hervé Le Guyader, de façon à proposer une hiérarchisation des voies selon les modes de déplacement et revoir le fonctionnement du carrefour à feux de la Cogne.

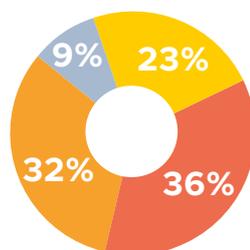
PENSEZ-VOUS QUE L'AMÉNAGEMENT-TEST AMÉLIORE LA SÉCURITÉ ?

des piétons
(avis des modes doux)



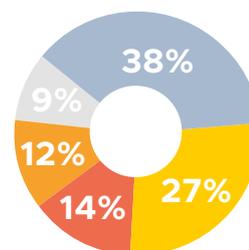
■ Non pas du tout
■ Pas vraiment
■ Oui plutôt
■ Tout à fait
■ Ne se prononce pas

des vélos
(avis des modes doux)



■ Non pas du tout
■ Pas vraiment
■ Oui plutôt
■ Tout à fait
■ Ne se prononce pas

des véhicules motorisés
(avis de l'ensemble des modes)



■ Non pas du tout
■ Pas vraiment
■ Oui plutôt
■ Tout à fait
■ Ne se prononce pas

Les résultats de l'aménagement-test chemin de la Nallière



Près de 45 % des répondants jugent que l'aménagement est adapté pour se rendre à l'école.

En revanche, l'aménagement est jugé peu adapté aux autres usages, comme l'accès des riverains et la circulation motorisée.

De nombreux commentaires traduisent une forte attente de création de trottoirs.

L'aménagement n'empêche pas les conflits entre usagers, notamment piétons/voitures et voitures/voitures.



Chemin de la Nallière : création d'une zone de rencontre ; installation de deux écluses pour apaiser la vitesse des véhicules motorisés.

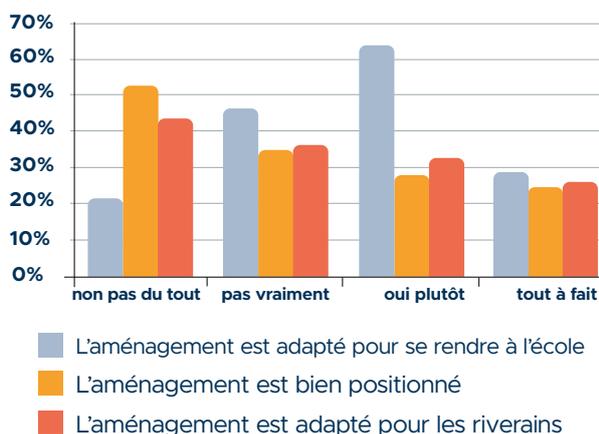
Les conclusions et perspectives post-test :

L'enjeu principal identifié sur chemin de la Nallière est la caractérisation du statut de la voie. Les questionnaires révèlent que les véhicules y roulent lentement et que de nombreux piétons y occupent la chaussée. Ces usages légitiment l'évolution du statut de la voie en zone de rencontre, car en l'état il existe un sentiment d'insécurité chez les piétons qui nuit à son appropriation.

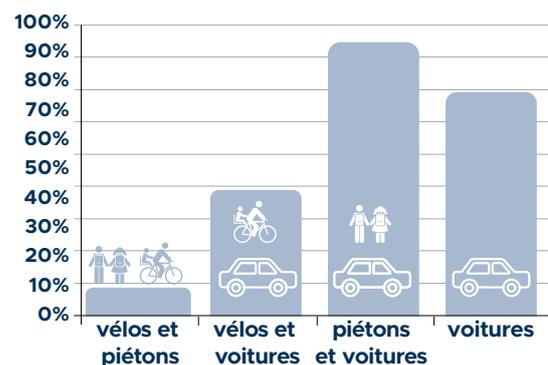
Les études futures devront clarifier le statut de la voie et permettre à chaque usage de trouver sa place dans un espace partagé.

DÉFINIR LE STATUT DE LA VOIE

Un aménagement adapté pour les usagers de l'école



Selon 64 % des répondants l'aménagement-test génère des conflits de cohabitation entre



Les résultats de l'aménagement-test rue de la Blanchetière

Plus de 50 % des répondants pensent que l'aménagement n'améliore pas la sécurité des voitures. Le rétrécissement de la largeur de voie oblige les véhicules à ralentir.

Tandis que 60% des piétons se sentent plus en sécurité, seulement 46 % des cyclistes se sentent plus en sécurité. Cela interroge sur l'usage.

En effet, 42% seulement des répondants jugent que l'aménagement définit clairement la place de chaque usager.

Les usagers des modes doux plébiscitent le maintien de l'aménagement mais avec des adaptations pour améliorer sa lisibilité.

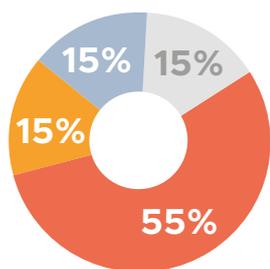
L'aménagement n'étant pas compris par tous, il génère un conflit entre les piétons et les cyclistes.



Rue de la Blanchetière : création d'une zone apaisée, avec une large bande piétonne qui débord sur la chaussée et un marquage des traversées piétonnes.

GARANTIR L'ÉQUILIBRE ENTRE LES DIFFÉRENTS USAGES DE LA RUE

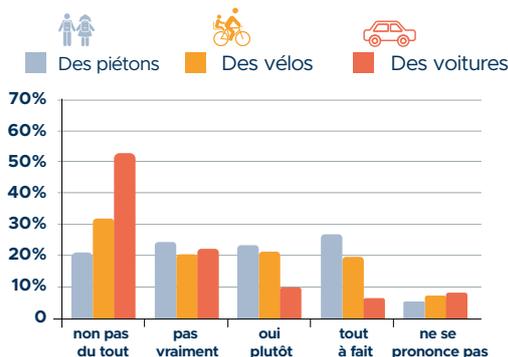
Les conflits entre usagers



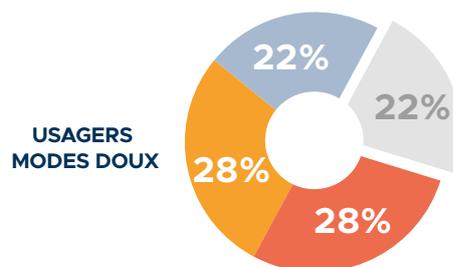
- Plus apaisé qu'avant
- Comme avant
- Moins apaisé qu'avant
- Ne se prononce pas

L'aménagement provisoire améliore-t-il la sécurité ?

L'aménagement-test provoque un sentiment d'insécurité pour la majorité des automobilistes



Que pensez-vous de la pérennisation de cet aménagement



USAGERS
MODES DOUX

- Cet aménagement doit être conservé
- Cet aménagement doit être conservé sous réserve de quelques modifications
- Cet aménagement doit être retiré
- Ne se prononce pas

Les conclusions et perspectives post-test

Sur la rue de la Blanchetière, l'enjeu de la multimodalité est complexe. Les différents modes de déplacement entrent en concurrence sur une voie relativement fréquentée, mais contrainte dans son emprise disponible.

Un équilibre est à trouver, pour assurer la sécurité de tous les usagers, dans le respect de tous les modes de déplacement.

Les études futures devront déterminer l'équilibre à attribuer entre modes doux, paysage, stationnement et fluidité des circulations pour créer un aménagement qui réponde aux questions de sécurité soulevées par tous les modes.

DES AMBITIONS IDENTIFIÉES POUR DEMAIN



Dans ce projet de réaménagement des espaces publics du quartier de la Blanchetière, un soin tout particulier sera donné aux enjeux d'accessibilité, d'apaisement des vitesses, comme à l'objectif de transition énergétique et écologique du territoire.

Demain, un cadre de vie embelli et tellement plus agréable à parcourir...

- avec des circulations piétonnes et cycles sécurisées,
- avec des espaces mieux partagés entre les différents usagers,
- avec une évolutivité des parcours et la création de nouvelles liaisons.

Demain, la santé retrouvera une place au coeur du quartier...

- avec des cheminements et des déplacements actifs, facilités et sécurisés, pour les élèves de l'école et leurs familles,
- avec des espaces de pause et de cheminement qui créeront des îlots de fraîcheur, pour lutter contre les épisodes de fortes chaleurs estivales,
- avec une pollution en recul aux abords de l'école.

Demain, la qualité environnementale et paysagère grandira...

- avec une nouvelle gestion des eaux pluviales,
- avec une désimperméabilisation des sols et des zones de pleine terre.

ACCESSIBILITÉ

PARTAGE DES ESPACES

NOUVELLES LIAISONS

SÉCURITÉ

LIMITER LA POLLUTION AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

FAVORISER LES DÉPLACEMENTS ACTIFS

DÉSIMPERMÉABILISER LES SOLS

MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES

LES PROCHAINES ÉTAPES DE L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER



Grâce au diagnostic de l'écomobilité scolaire, couplé aux évaluations des aménagements-tests, le fonctionnement des différentes voies et de leurs usagers est mieux identifiés.

Au long du projet, des temps de rencontre seront organisés pour échanger sur les étapes du projet d'aménagement. Une réunion en mars 2022, à laquelle vous convient Nantes Métropole et la commune de La Chapelle-sur-Erdre sera un temps de partage, pour toutes et tous, sur la base du diagnostic technique et des ses conclusions.

Dans un premier temps, une étude et un diagnostic techniques, portés par Nantes Métropole s'engagent. Puis, des études de conception permettront de comparer les différents scénarii d'évolution possibles pour ces espaces publics.

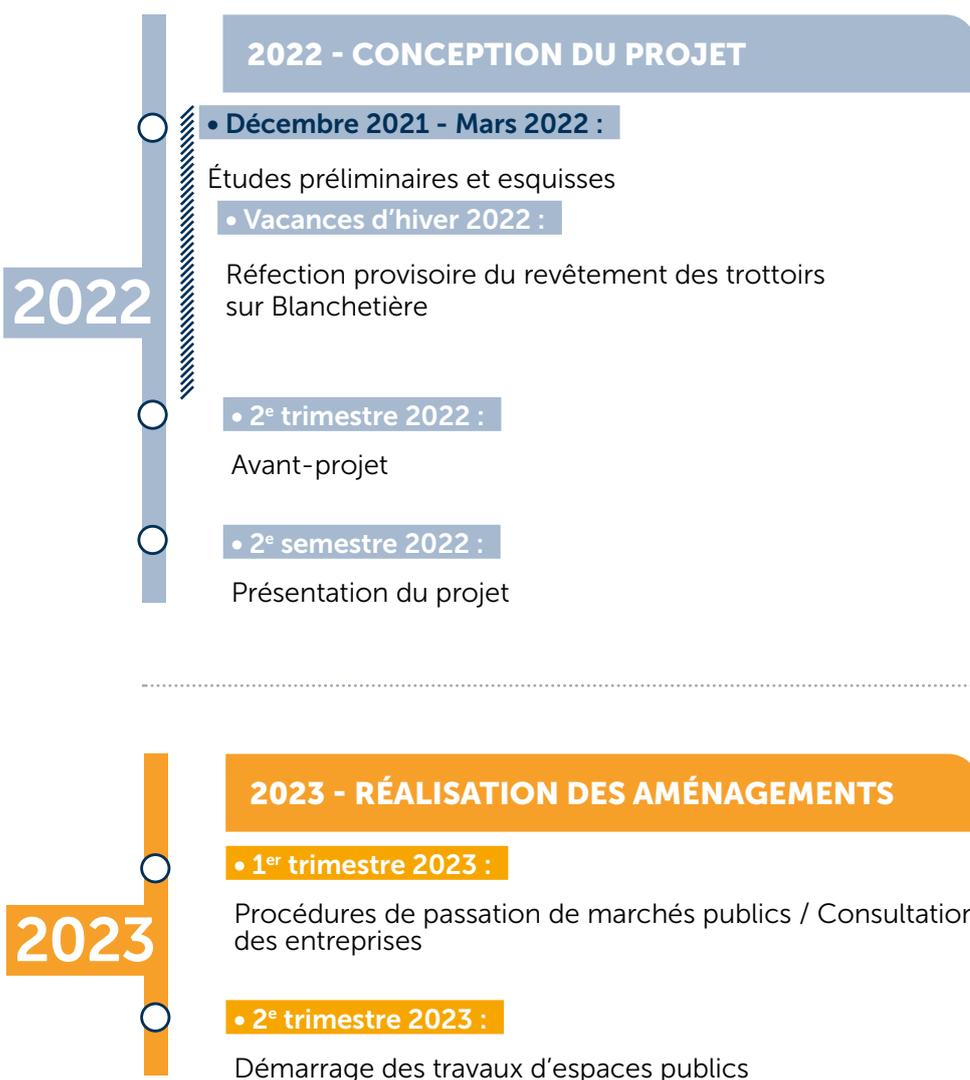
LE PROCHAIN RENDEZ-VOUS DU PROJET : LA RÉUNION PUBLIQUE DU 15 MARS 2022

Tout le long du projet, des temps de rencontre et d'échanges seront organisés pour vous présenter les étapes à venir : les résultats de l'étude technique, les scénarii envisagés pour l'aménagement des espaces publics et le projet final...

Cette réunion du 15 mars 2022, à laquelle vous convient Nantes Métropole et la commune de La Chapelle-sur-Erdre, permettra d'accompagner une nouvelle étape et sera un temps de partage et d'échange, pour toutes et tous, sur la base du diagnostic technique et de ses conclusions.

Découvrez les prochaines étapes du projet :

Aujourd'hui, la phase opérationnelle est engagée : la ville de la Chapelle-sur-Erdre a priorisé le quartier de la Blanchetière et l'a inscrit à son programme d'investissement "Espace Public" 2022/2023.



Quartier scolaire Abords de l'école Blanchetière

Aménagements

LETTRE
D'INFO
N°1



À votre agenda

- **RÉUNION PUBLIQUE**
le mardi 15 Mars 2022, à 18h00
Salle Saint-Michel, 6 rue de Sucé
44240 La Chapelle-sur-Erdre



Tout au long du projet, nous sommes là pour vous aider !

Pour toute question, contactez votre équipe du Pôle de proximité Erdre et Cens au 02 51 83 65 00

Mail : projets.pole.erdre.cens@nantesmetropole.fr